

Le sous-comité recommande que le sergent d'armes soit autorisé à recevoir des soumissions, pour la fourniture des uniformes, de la part d'au moins trois confectionneurs d'habillements de la cité d'Ottawa, et à faire exécuter ces uniformes, avec pouvoir de régler les détails non prévus dans le memorandum ci-joint.

C. A. P. PELLETIER,
L. G. POWER.

LIVRÉES DU SERVICE DU SÉNAT.

La couleur des habits sera bleu marine; les étoffes seront choisies par le sergent d'armes.

Le pantalon aura un passepoil ou nervure sur la couture extérieure de la jambe. L'huissier, le concierge, le gardien du vestiaire et deux messagers permanents du Président, porteront la grande livrée, à savoir: le pantalon ci-dessus et l'habit garni de passepoil rouge au bord du collet et sur les poches de derrière; les boutons de l'habit et du gilet seront de cuivre.

A l'égard des autres messagers permanents ils auront l'habit à basques courtes avec nervures rouges au collet et aux parements des manches, et boutons de cuivre. Ils porteront aussi des casquettes bleu marine, lisérées de rouge, dont la forme est laissée au choix du sergent-d'armes.

C. A. P. PELLETIER,
L. G. POWER.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain, à la première séance.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion,—elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.